



INTERVIEW DE LUCIA DE ANNA

AGOEER

ASSOCIATION GÉNEVOISE
DES ORGANISMES D'ÉDUCATION,
D'ENSEIGNEMENT ET DE RÉINSERTION

INTERVIEW DE LUCIA DE ANNA

PROFESSEUR ORDINAIRE
DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE
ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION
À L'UNIVERSITÉ DE ROME

GENÈVE, LE 7 NOVEMBRE 2017

■ Pierre Coucourde

Dans votre livre¹, vous parlez beaucoup de l'importance d'aller voir les expériences menées dans d'autres pays, et sur l'importance de savoir observer et écouter. C'est la démarche que fait l'AGOEEER aujourd'hui. Pouvez-vous nous donner des éléments spécifiques de la particularité italienne en matière d'inclusion? Qu'est-ce qui différencie l'Italie d'autres pays en matière d'inclusion? En prenant par exemple la réalité institutionnelle: le concept d'institution est très différent en Italie de ce que nous connaissons en Suisse, avec des institutions qui ont été très longtemps fermées, qui n'étaient pas du tout inclusives. En Italie le concept de l'inclusion et de l'école ouverte est quelque chose de très présent. Est-ce juste?

■ Lucia de Anna

Oui, c'est tout à fait juste. En Italie, nous avons une législation très riche sur le thème de l'éducation dans l'école pour tous. Notamment sur cette dimension ouverte, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'éducation spécialisée séparée. Ici, tous les enfants vont à l'école et ce depuis plus de 40 ans. Les prémices de ce mouvement remontent à 1971, avec la publication d'un certain nombre de lois. En 1977 une loi a supprimé les classes spéciales. Aujourd'hui, l'Italie fête 40 ans d'inclusion. Tous les enfants fréquentent ainsi l'école ordinaire, depuis la maternelle jusqu'à l'université.

■ Pierre Coucourde

La difficulté qu'ont les enseignants chez nous est qu'ils sont confrontés à l'inclusion de façon assez nouvelle. Ils sont parfois perdus entre une pédagogie qui est pensée pour les enfants ordinaires et des enfants qui ont des capacités d'acquisition des connaissances qui est différente. Quelle est la formation des enseignants en Italie?

■ Lucia de Anna

Comme je l'ai dit, cela fait maintenant 40 ans que nous travaillons à la mise en place des processus d'inclusion. La législation, mais aussi les règlements d'application, ont dès le départ permis d'avoir des enseignants de soutien spécialement formés aux problématiques d'intégration et qui participent à la classe. Par ailleurs, la législation a été accompagnée de recommandations, de clarifications, de conseils de réajustement.

Aujourd'hui, ce qui reste encore à discuter est tout ce qui concerne les conditions d'admission à l'école. Plus précisément, il s'agit des modalités selon lesquelles l'élève sera admis à l'école, en fonction du degré ou type de handicap, du type de besoins particuliers. On va établir quels sont ses besoins. C'est une phase importante, qui va permettre à l'élève de débiter son parcours à l'école dans de bonnes conditions. C'est un des rôles de l'enseignant de soutien. Celui-ci n'est pas du tout envisagé comme étant l'assistant de l'enfant. Il est au bénéfice d'une spécialisation et va permettre à l'enseignant ordinaire de bénéficier d'une aide: ensemble, ils vont organiser le programme didactique de toute la classe, programme qui sera le même pour tous les élèves. C'est là l'aspect le plus important de l'intégration: les enseignants doivent travailler main dans la main afin que leur programme didactique donne l'opportunité à tous les élèves de la classe d'apprendre et d'avoir de bons résultats.

En Italie, ce qu'on entend par pédagogie spéciale (*pedagogia speciale*) n'est pas une pédagogie qui va séparer. C'est la pédagogie qui se concentre sur les besoins des enfants, quels qu'ils soient. Et si la coopération entre l'enseignant ordinaire et l'enseignant spécialisé est bonne, alors la programmation didactique devient efficace pour tous.

■ Pierre Coucourde

Vous racontez le dispositif du début. J'imagine que celui-ci a évolué dans le temps?

¹ *Pedagogia speciale. Integrazione et inclusione*, L. de Anna, ed. Carocci Manuali Universitari, 2014

« L'APPRENTISSAGE EST IMPORTANT,
MAIS C'EST SURTOUT LE FAIT
D'APPRENDRE AVEC LES AUTRES
QUI EST PRIMORDIAL. »

■ Lucia de Anna

Au début on a commencé avec l'école obligatoire. Ensuite sont apparues des lois qui régissaient la maternelle et finalement, la question la plus importante a été celle d'une continuité dans les apprentissages, entre la maternelle, l'obligatoire et le post-obligatoire. Le niveau entre pairs est important aussi. C'est le plan éducatif individualisé qui va permettre d'évaluer si le niveau est le même entre élèves ou étudiants qui ont le même âge. Là, c'est une question délicate : celle de dire que l'enfant à besoins particuliers doit atteindre les mêmes résultats que ses pairs. En Italie, nous avons pris en considération la Constitution, qui dit qu'il faut éliminer toutes les barrières afin que la personne puisse avancer. L'apprentissage est important, mais c'est surtout le fait d'apprendre avec les autres qui est primordial. Même si, à la fin de la scolarité, le niveau n'est pas le même pour tous, l'enfant à besoins particuliers doit pouvoir entamer des études secondaires s'il le souhaite sans qu'il y ait d'obstacles. Et c'est précisément là que se situe la plus grande difficulté : l'école doit organiser la classe de telle façon à permettre à l'étudiant à besoins particuliers de travailler avec ses camarades afin de mettre en œuvre son plan individualisé à lui. Charge à l'école de trouver la meilleure pédagogie possible pour lui permettre d'apprendre les mêmes matières que les autres et d'atteindre un niveau similaire². C'est à ce niveau qu'on peut se rendre compte dans quelle mesure l'enseignant ordinaire et l'enseignant spécialisé ont réussi à travailler ensemble pour mettre en place une façon d'enseigner la discipline de telle façon à ce qu'elle soit accessible à tous, et aussi à la personne qui n'a pas les mêmes bagages que les autres. Ils doivent réfléchir à comment faire comprendre la discipline en question à des personnes qui ont des difficultés.

² Si l'élève a de grandes difficultés cognitives, il travaillera avec la classe mais avec un plan éducatif individualisé ou personnalisé. Cela lui permet d'être dans la classe avec ses camarades. Il fera des devoirs sur le même thème que les autres, mais adaptés à son niveau de compétences. En fin de cursus il n'aura pas son bac, mais bénéficiera d'une sorte de validation des acquis, sur la base des compétences acquises. Ce programme spécifique sera construit en début d'année par le réseau enseignant de classe, enseignant de soutien, parents, etc.

■ Pierre Coucourde

Cette idée que c'est à l'école de s'adapter aux difficultés des personnes qui ont le parcours le plus chaotique dans un groupe, et non l'inverse, est-elle acceptée au niveau de la société ? Est-ce que ce concept n'a pas été difficile à faire admettre à des personnes qui auraient une vision élitiste de l'école ?

■ Lucia de Anna

En effet, ça n'est pas un concept facile à faire accepter. Il y a eu certaines résistances au début. En 1987, lorsque la Cour Constitutionnelle a érigé ce concept en loi, les difficultés ont été importantes. Les directeurs d'école émettaient des résistances. Beaucoup de questions ont émergé aussi. Aujourd'hui, c'est rentré dans les habitudes, les enseignants doivent savoir faire. Mais bien-sûr il faut continuer à former les enseignants, à les aider. Nous constatons des difficultés à faire comprendre aux enseignants de certaines disciplines qu'ils doivent changer leur didactique, qu'ils ne vont pas pouvoir transmettre celle-ci de façon classique, comme ils ont toujours eu l'habitude de le faire. Ils doivent s'ouvrir aux différentes manières de transmettre leur discipline. Aujourd'hui, c'est là que se situe la principale difficulté. Mais on observe beaucoup d'enseignants qui sont très capables et qui ont réussi à comprendre cela. J'ai moi-même mené des travaux de recherche pour démontrer que c'est possible. Donc, on y arrive !

Ce qui est nouveau aujourd'hui c'est l'immigration, avec tous les problèmes sociaux, voire de criminalité, que cela implique. Avec ce phénomène apparaît la difficulté de transformer le savoir. Cela représente un défi.

■ Pierre Coucourde

Comment expliquer le fait que des pays qui se situent aux frontières de l'Italie, notamment la Suisse, mais aussi la France, n'aient pas pris ce parti de l'inclusion au même moment, il y a 40 ans ? Pensez-vous que ce soit en lien avec le droit international, et notamment avec le droit de l'enfant et celui de la personne en situation de handicap, qui a fait du chemin et qui fait qu'aujourd'hui la réflexion sur l'inclusion est devenue fondamentale ?

■ Lucia de Anna

J'ai enseigné l'éducation comparée. Comme comparatiste je me pose toujours cette question. J'ai notamment beaucoup travaillé en France et j'ai constaté qu'il y aurait eu des possibilités pour arriver à l'inclusion plus tôt. Et je dois dire que je n'ai jamais vraiment compris pourquoi la France n'est pas parvenue à avancer sur cela.

Peut-être qu'il y a le contexte historique. En Italie les choses ont peut-être été un peu plus faciles. Nous avons par exemple commencé avec la pédagogie de Montessori, qui a aidé à faire évoluer les mentalités par rapport à une pédagogie différente. Peut-être que cela a facilité le proces-

sus. Cependant, même en Italie, il est difficile d'arriver à des bonnes pratiques unifiées. Il faut se souvenir que l'inclusion n'est pas un processus qui se réalise une fois pour toutes. Il faut rester vigilant, parce que les générations changent, parce que les mentalités entre le Nord et le Sud peuvent être très différentes, etc. L'Italie reste ouverte à l'échange avec d'autres pays pour continuer à apprendre dans ce domaine.

■ Pierre Coucourde

Je suis d'origine italienne et lorsque j'observe la société italienne, j'ai parfois le sentiment qu'elle n'a pas suivi. C'est-à-dire que quand on pense école inclusive, on se dit que c'est la société toute entière qui doit être inclusive. Or, on a l'impression que l'Italie connaît les mêmes difficultés sociétales qu'un autre pays qui n'aurait pas cette approche inclusive. Est-ce que vous voyez une vertu à l'école inclusive qui aurait transpiré dans la société et qui fait que cette société est plus tolérante que d'autres ?

■ Lucia de Anna

Le fait est que les sociétés, l'humanité, changent continuellement. Le contexte dans lequel le processus d'inclusion a débuté en Italie a évolué. Aujourd'hui nous avons d'autres problèmes. Les années d'avant 2000 sont une période très intéressante. La progression sociale était forte. Les services sociaux notamment étaient très performants. Aujourd'hui nous avons un peu plus de difficultés à résoudre certains problèmes.

Une constante qui se dégage cependant est que tous les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont maintenu la politique d'intégration et d'inclusion dans l'école ordinaire. Encore aujourd'hui, sous Matteo Renzi ou sous Paolo Gentiloni, l'école inclusive est considérée comme une priorité absolue. Et on a donc aussi prêté attention à la question des personnes en situation de handicap, ou plus largement des élèves à besoins particuliers. Le rôle des associations a été très important. Depuis le début les associations de parents ont été très actives pour défendre la possibilité pour leurs enfants d'aller à l'école avec les autres.

En France, les associations de parents ont œuvré à créer des institutions qui prendraient en charge leurs enfants. En Italie le mouvement a été diamétralement différent : les associations de parents ont dès le début demandé à l'Etat de prendre en charge leurs enfants. Je suis convaincue que ce mouvement a été très important pour le positionnement de l'école inclusive. Les familles ont fait des marches devant le Parlement et ont demandé à l'Etat de mettre en place l'école pour tous. Ça a été une position très forte pour l'Italie. Aujourd'hui, la dernière loi date de 2015 avec un décret d'application qui date de 2017 : l'inclusion y a la première place. C'est un pas politique très important. Il y a aussi le fait que l'école s'est un peu habituée à tous ces mouvements. Je ne dis pas que tout le monde soit content, mais certaines habitudes ont fini par s'installer. Les regards

changent aussi dans la société. En Italie, quand nous allons prendre le métro, nous n'allons pas nous formaliser de voir une personne en situation de handicap, en nous demandant ce qu'elle fait là et peut-être en la regardant de travers. La société italienne est habituée à côtoyer des personnes différentes dans tous les domaines du quotidien. Cependant il faut continuer à sensibiliser les gens, ne jamais relâcher cet effort-là. C'est un domaine dans lequel les choses ne sont jamais acquises. Le président de la République, et aussi le pape, contribuent grandement aux questions du handicap, mais ce que nous voulons se situe sur une échelle plus grande : nous voulons une société inclusive pour tous. Et à ce niveau, il reste encore beaucoup de travail à faire.

■ Pierre Coucourde

Je dirige une fondation pour personnes handicapées. Même si nous essayons d'ouvrir l'école le plus possible, c'est une institution fermée. Elle accueille des enfants polyhandicapés, donc avec des handicaps très lourds, qui ont besoin de soins, de thérapies. Est-ce que l'approche italienne part du principe que ces enfants et ces adolescents en situation de handicap très lourd ont leur place à l'école ordinaire aussi ou est-ce que vous avez maintenu certains dispositifs spécifiques ?

■ Lucia de Anna

Cela dépend. Les personnes dans ce cas, par exemple tétraplégiques, ou avec des maladies rares, sont à l'école. Nous avons travaillé sur un concept d'école à l'hôpital, avec des enseignants qui font la leçon à l'hôpital, même en simultané avec la classe ordinaire, en utilisant les possibilités de communication multimédias. Car il existe bien-sûr des situations compliquées où l'enfant aura besoin de soins. Il reste aujourd'hui quelques institutions, les plus anciennes, celles qui proposaient de l'hébergement résidentiel avant la loi sur l'intégration. Mais elles sont très rares. Et elles sont ouvertes sur l'extérieur. C'est-à-dire que les enfants du quartier peuvent y fréquenter l'école. Cependant, la grande majorité des enfants italiens vont à l'école d'Etat. Il y a des raisons bêtement financières à cela : ces écoles, comme elles sont privées, devront financer leur enseignant de soutien elles-mêmes. Car elles sont tenues d'offrir les mêmes dispositifs de soutien que l'école ordinaire. Donc ça leur coûtera très cher. Elles tendent ainsi à disparaître.

■ Pierre Coucourde

Vous parlez de la technologie comme étant un moyen facilitateur pour l'acquisition de compétences. Est-ce qu'il y a un gros investissement dans la technologie qui est fait dans les écoles pour accompagner cette inclusion ?

■ Lucia de Anna

Oui, beaucoup. Le Ministère a mis en place plusieurs programmes pour faire entrer les technologies à l'école. Les enseignants sont d'ailleurs formés pour les utiliser à bon escient, pas seulement pour assister, comme c'est souvent le cas avec la technologie, mais aussi pour faire entrer cette

technologie dans le concept didactique. Et ce sont tous les enseignants, pas seulement ceux de soutien, qui doivent être formés. La technologie doit être au service des techniques d'apprentissage. Les écoles reçoivent un financement conséquent pour se fournir en moyens technologiques. Nous devons cependant continuer à travailler à leur bonne utilisation. Les enseignants doivent être capables de reproduire l'apprentissage en utilisant la technologie.

■ Marina Vaucher

Je vais vous poser la même question que j'avais posée à M. Thomazet³. L'AGOER regroupe des institutions qui, bien que subventionnées par l'Etat, sont des entités privées et qui ressentent parfois l'arrivée de l'école inclusive comme une somme d'injonctions à leur égard. Elles se posent légitimement la question de leur rôle à l'avenir. A votre avis, quel sera le rôle de l'enseignant spécialisé qui travaille dans ces institutions ?

■ Lucia de Anna

En Italie, nous réfléchissons à la formation de tous les enseignants puisqu'il est important que chacun soit préparé à cette transformation qu'implique le projet d'école inclusive. Les compétences qui leur seront demandées à l'avenir sont plus grandes qu'auparavant. Ils devront être capables de transformer le savoir et de le rendre accessible à tous. Pour l'instant, le rôle de l'enseignant de soutien va être maintenu. Il est un soutien pour toute la classe, pas seulement pour les élèves en situation de handicap. Il va pouvoir assurer la transition. En Italie même les crèches doivent désormais se mettre aux normes de l'école inclusive, ce pour assurer la continuité d'un degré scolaire à un autre. Il existe en Italie ce qu'on appelle des Istituti Comprensivi. Ce sont des organisations qui réunissent sur un même territoire les écoles maternelle, primaire et secondaire. Ces trois entités sont dirigées par la même instance. Elles gardent leur identité propre et en même temps, cette forme d'organisation est garante de cohérence et de continuité dans l'offre de formation. Le rôle de ces Istituti Comprensivi est aussi de garantir une bonne collaboration entre l'école et la communauté. Ce qui permettra d'établir une continuité dans le parcours éducatif de l'élève. L'accent est mis sur la formation et tout le personnel doit avoir un niveau universitaire. C'est dans l'idée qu'il faut pouvoir comprendre les stratégies pédagogiques pour permettre la continuité éducative. Cela représente une transformation dans l'organisation qui doit inclure les différents degrés de l'instruction publique et, dans le futur, aussi les crèches.

■ Pierre Coucourde

Vous parlez beaucoup des enseignants, mais est-ce que vous avez aussi dans le dispositif des thérapeutes, notamment des logopédistes ou des ergothérapeutes ? Tous ces spécialistes, que nous avons dans nos institutions, comment sont-ils intégrés dans le processus de l'école pour les personnes avec un handicap plutôt lourd ?

■ Lucia de Anna

En Italie le choix initial a été de maintenir la séparation entre le secteur de la santé et l'école. A l'école vous aurez des éducateurs, des enseignants, mais nous ne voulons pas que les soins entrent dans l'école.

Cependant, justement grâce à ces Istituti Comprensivi, la collaboration entre les domaines sanitaire, de santé et social avec l'école a été envisagée comme étant au service de la construction du projet de vie.

Dans l'idée d'un projet de vie qui n'existe pas seulement dans l'école mais aussi à l'extérieur. Il existe, là aussi, un dispositif législatif daté de 1994, qui définit les modalités de la collaboration entre les différents acteurs, donc aussi avec les logopédistes, les ergothérapeutes ou les infirmiers. Ils peuvent intervenir dans les activités de la classe.

Par exemple, dans le cas de l'autisme, il existe la méthode ABA (Applied Behaviour Analysis⁴). Là, le personnel de santé va aller à la rencontre des enseignants pour leur expliquer comment l'enfant va évoluer selon cette approche ABA. Et qu'ils ont, comme enseignants, la possibilité de faire entrer l'ABA dans le programme didactique et éducatif.

Aujourd'hui, avec l'apparition de la CIF⁵, nous réfléchissons à un profil de fonctionnement avec une moins grande importance accordée à la dimension médicale ou de réhabilitation, mais où les compétences de la personne sont valorisées au bénéfice de son projet de vie. C'est difficile à mettre en place. Il y a eu des expériences en Italie mais qui pour l'instant ont été peu diffusées à un niveau national car elles dépendent beaucoup de l'organisation du système de santé au niveau régional. Il faut savoir que la santé entre dans le plan éducatif. Mais les activités qui sont en lien avec la santé se feront plutôt en dehors de l'école. C'est une volonté forte en Italie⁶.

■ Pierre Coucourde

Nous arrivons au terme de cet entretien. Nous voudrions vous remercier vivement pour le temps que vous nous avez consacré.

³ Rapport annuel 2016

⁴ *Analyse Comportementale Appliquée, approche comportementale basée sur l'intervention intensive dans les apprentissages.*

⁵ *Classification Internationale Fonctionnelle, du handicap et de la santé, qui envisage l'invalidation comme une somme d'interactions entre les potentialités d'un individu et son environnement.*

⁶ *Dans le domaine de la santé, les directives nationales sont coordonnées par le Ministère de la santé aux régions.*



4, rue de la Maladière
1205 Genève
T 022 810 32 85
F 022 810 32 89
www.agoer.ch

